



# Zoom microfinance

## Les Sociétés Populaires d'Investissement (SPI) équatoriennes : une expérience de "micro-investissement solidaire"

### Sommaire

#### Éléments de contexte

#### Les SPI: une opportunité d'investissement pour les popula- tions aux ressources limitées

#### Situation actuelle des SPI en Equateur

#### Création d'alliances et d'investis- sements productifs communs

#### Les principaux bénéficiaires et l'impact des SPI

#### Perspectives: statut, articulations et essaimage

#### Les défis

Ces dernières années, la micro-finance a connu une croissance constante tant en termes de volume financier que du nombre de clients concernés. On assiste à un phénomène similaire en Amérique du sud mais la forte expansion en termes de portefeuille de prêts, bien que plus prononcée, s'accompagne d'une bien moindre augmentation du nombre d'emprunteurs, entraînant une croissance importante des soldes moyens de crédit<sup>(1)</sup>. Les populations défavorisées des zones rurales et périurbaines ne bénéficient toujours que d'un accès limité à des services financiers appropriés. L'Equateur présente une situation similaire.

Cependant, plusieurs institutions de micro-finance ou ONG encouragent diverses initiatives qui tentent d'apporter des réponses aux besoins de ces populations. Nous présentons ci-dessous une de ces initiatives, l'expérience des sociétés populaires d'investissement en Equateur.

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

#### L'Equateur, un pays de contrastes et d'inégalités

La population actuelle de l'Equateur est estimée à 13,5 millions d'habitants, dont 50,5 % sont des femmes; 36 % vivent en zone rurale, soit près de 5 millions de

personnes. Le taux de croissance annuel de la population urbaine est de 3 %, alors que celui de la population rurale atteint à peine 0,85 %.

À l'instar de nombreux pays d'Amérique latine qui ont connu des politiques économiques ultra-libérales, l'Equateur présente une population aux niveaux de vie très contrastés: depuis 10 ans, l'écart se creuse entre la consommation des 10 % les plus riches (35,4 % du total de la consommation en 2006) et celle des 10 % les plus pauvres (1,9 %)<sup>(2)</sup>.

1) Benchmarking des institutions de micro-finance en Amérique Latine 2006 – MIX, nov. 2007

2) Étude sur les Conditions de vie - Instituto Nacional de Estadística y Censos (INEC), 2007

En outre, la pauvreté<sup>(3)</sup>, qui touche 61,3 % de la population, affecte de façon très différente la population rurale et la population urbaine: dans les zones urbaines, 46 % des personnes vivent dans la pauvreté contre 86 % dans les zones rurales.

L'extrême pauvreté se fait, elle aussi, davantage sentir dans les zones rurales, où elle touche 5 personnes sur 10, alors qu'elle ne touche que 2 habitants sur 10 dans les zones urbaines.

Parmi les principales raisons de ce visage rural de la pauvreté, on compte la baisse relative des prix des produits agricoles sur les marchés<sup>(4)</sup> et la diminution de la productivité de la terre, conséquence d'une gestion inadaptée et de la dégradation de l'environnement (déforestation, érosion et désertification).

Cette situation a accentué l'exode rural, tant vers les zones urbaines du pays que vers d'autres pays, principalement l'Espagne, l'Italie et les États-Unis.

Dans les zones urbaines, l'économie des ménages pauvres repose de plus en plus sur des activités économiques indépendantes à petite échelle, sous la forme de micro-entreprises ou d'activités non salariées. Bien que ces activités constituent une source de revenus alternative pour la survie et la reproduction sociale des familles, elles sont dans leur majorité de faible capitalisation et productivité, génèrent des revenus limités, irréguliers et aléatoires, et exigent de longues journées de travail, ce qui en fait des emplois précaires de faible qualité (ventes ambulantes, petites échoppes dans des quartiers urbains marginaux, vente de petite épicerie sur les marchés).

## L'accès aux services financiers

Comme dans la majorité des pays, le système financier traditionnel s'adresse en Équateur aux secteurs économiques les plus riches. Les secteurs populaires ont toujours rencontré beaucoup d'obstacles pour accéder aux services financiers des banques en raison de leur moindre rentabilité et d'une perception accrue du risque. Cette situation s'est dégradée à partir de la crise financière et bancaire qui a touché l'Équateur entre 1999 et 2001, entraînant la faillite et la fermeture d'un grand nombre d'établissements bancaires.

C'est au cours des dix dernières années que les services de micro-finance se sont fortement développés dans le pays, avec l'arrivée de banques spécialisées, de coopératives d'épargne et de crédit et l'augmentation et la consolidation de l'offre de ces services par les ONG.

Cependant, de manière générale, l'offre de services de micro-finance suit la même voie que les banques traditionnelles en s'adressant aux marchés présentant la meilleure rentabilité et le moins de risques. Les activités économiques moins lucratives, essentiellement rurales, bénéficient toujours d'un accès extrêmement limité aux services financiers, même à ceux proposés par des coopératives locales et les ONG.

Sur l'ensemble des petits producteurs agricoles du pays (moins de 5 hectares), à peine 6 % ont eu accès au crédit. Pour ces petits producteurs, les prêteurs informels constituent la principale source de financement (28 %), suivis par les coopératives d'épargne et de crédit, notamment les petites et moyennes non réglementées par la Superintendencia de Bancos y Seguros (l'autorité de surveillance des établissements bancaires et d'assurance) (21 %), les membres de la famille et amis (13 %) et les ONG (7 %)<sup>(5)</sup>.

3) Mesurée avec la méthode des nécessités de base insatisfaites – Recensement de la population et des logements 2001 - INEC

4) Bien qu'en 2007 les prix des céréales aient amorcé une reprise.

5) III Recensement national agricole, 2000

## LES SOCIÉTÉS POPULAIRES D'INVESTISSEMENT

Depuis mi-1998, le CEPESIU<sup>(6)</sup> applique une stratégie de promotion de systèmes autogérés d'épargne, de crédit et de capitalisation locale pour les populations à faibles revenus, à travers un modèle appelé «Sociétés Populaires d'Investissement» (SPI) qui s'est considérablement étendu ces 4 dernières années.

### Pourquoi promouvoir les SPI ?

Le développement de l'économie familiale des ménages pauvres dépend de facteurs tels que l'accès à des ressources financières temporaires (crédit), les possibilités et opportunités de diversification de leurs investissements avec un certain niveau de sécurité et de rentabilité, ainsi que les possibilités d'épargner dans des conditions acceptables afin de se constituer une réserve pour parer aux urgences ou saisir des opportunités.

Un accès régulier, souple et sûr aux services financiers appropriés est une condition de base pour favoriser la conservation et l'accroissement du capital des familles pauvres, réduire leur vulnérabilité et leurs incertitudes ainsi que pour dynamiser leurs activités et initiatives économiques.

6) Le CEPESIU est une organisation privée à but non lucratif équatorienne qui vise à favoriser le développement des économies locales et à encourager les activités économiques urbaines et rurales à petite échelle.

7) Le modèle des SPI s'inspire du concept et de la méthode du modèle des «bancomunales» mis en œuvre par l'ONG FINCA au Costa Rica. Le CEPESIU l'a ensuite adapté et développé selon ses propres critères et son expérience. Plusieurs expériences d'institutions d'investissement à base de membres (communément appelées «Financial Services Associations») ont également vu le jour en Afrique. Pour plus de détails à ce sujet, voir notamment les articles de Ahmad Jazayeri, «Rural Financial Service Associations: The Concept», 2000 et « Member-Owned Financial Institutions: Lessons from Uganda and Tanzania, 1997 – 2004 », 2005, ou de Koenraad Verhagen, «Financial Service Associations in East Africa», 2000, disponibles sur le site [www.microfinan-centageway.org](http://www.microfinan-centageway.org).

Face aux obstacles rencontrés par les ménages à faibles revenus pour accéder aux services financiers institutionnels, le développement de systèmes autogérés locaux d'épargne, de crédit et de capitalisation est devenu l'une des seules véritables solutions de financement des besoins de l'économie familiale, et de leurs initiatives de création de revenus.

### Les SPI : une opportunité d'investissement pour les populations aux ressources limitées

Les SPI sont des organisations indépendantes et autonomes, à caractère local et populaire, semblables à des entreprises; elles sont la propriété de personnes qui ont généralement des activités économiques à petite échelle et qui se sont constitué un capital propre au moyen d'apports individuels. Elles sont dirigées et contrôlées par les membres et ont comme finalité principale de proposer des services financiers (investissement, crédit et épargne) à leurs membres.<sup>(7)</sup>

Les SPI sont des entreprises solidaires d'investissement local, à très petite échelle, qui ont principalement un rôle de mécanisme d'approvisionnement, de recirculation, de réallocation et d'optimisation des flux des fonds familiaux des secteurs populaires urbains et ruraux où elles opèrent.

Chaque groupe constitue et gère sa SPI; les apports de capital sont clairement définis et restent la propriété de chaque individu, ce qui est la base pour établir les principaux droits et devoirs de ses membres sur le capital et sur l'entreprise, comme le droit de participer aux décisions et de partager les bénéfices ou pertes éventuelles de l'entreprise.

Le groupe définit collectivement ses propres règles de participation (règlements),

portant tant sur le fonctionnement de l'entreprise que sur l'accès et l'utilisation des services financiers proposés par l'entreprise.

Le fonctionnement et l'exploitation de la SPI s'appuient sur l'autogestion organisée du groupe et le travail volontaire de ses membres. Pour l'évaluation des demandeurs et des demandes de crédit, la SPI profite des connaissances de ses membres sur chacune des personnes du groupe et de la communauté. Les crédits sont principalement attribués comme capital de travail, mais aussi pour parer à des besoins ou à des urgences familiaux et personnels.

La formation et le fonctionnement des SPI sont basés sur le développement d'une culture d'investissement et d'épargne chez les participants, lesquels apportent le capital, assument le risque et endossent la responsabilité de la gestion du capital, de l'entreprise et de ses services.

Le capital des membres constitue la base du fonctionnement du service de crédit. Au bout d'un certain temps, plusieurs SPI décident d'ajouter également des produits d'épargne pour leurs membres. Les SPI peuvent recevoir un soutien financier extérieur pour augmenter leur fonds de crédit. Il est toutefois essentiel que ce soutien s'effectue selon des modalités et dans des proportions spécifiques, qui ne mettent pas en danger l'indépendance de l'entreprise, fondée principalement sur son effort économique et son travail. De manière générale, la SPI doit avoir fonctionné au moins pendant 6 mois avec son propre capital avant de pouvoir prétendre à des fonds extérieurs, et ses responsables doivent apporter la preuve que des critères prudentiels de base ont été définis pour la gestion du risque.

## Situation actuelle des SPI en Equateur

Au cours des 8 dernières années, le CEPE-SIU a encouragé et apporté son assistance technique pour la constitution et le fonctionnement de 422 SPI qui ont été créées dans différents contextes: dans des quartiers urbains marginaux de grandes villes comme Guayaquil et Quito, dans des villes d'importance moyenne et dans des zones rurales côtières (dans les provinces de Guayas et Esmeraldas), de la cordillère des Andes (provinces de Tungurahua, Chimborazo, Bolívar et Pichincha) et de l'Amazonie (province de Napo). Certaines sont exclusivement constituées de femmes, d'autres d'hommes, et la majorité sont mixtes dans des proportions variables; certaines se trouvent dans des localités entièrement indigènes, métisses et également paysannes côtières; avec une population extrêmement pauvre ou légèrement moins démunie.

Sur le total des SPI constituées, 72 % sont rurales. Le faible niveau de pénétration et d'adéquation de la micro-finance dans les zones rurales donne à ce modèle tout son intérêt et laisse augurer une forte expansion; il est toutefois également très bien accueilli dans les zones urbaines marginalisées.

Au total, 7 179 personnes sont membres investisseurs de SPI, dont 55 % sont des femmes. Les SPI comptent en moyenne 17 membres investisseurs et chaque SPI a déjà accordé un crédit à 23 personnes en moyenne; les SPI les plus importantes comptent près de 100 membres. Dans les zones rurales, les membres et usagers des SPI se livrent principalement à des activités agricoles (cultures maraîchères, tubercules, céréales, plantes médicinales, riz, fruits, élevage de cochons d'Inde, d'ovins, de porcins et de bovins); dans les villes, ils possèdent de petites échoppes de quar-

tier, des étals alimentaires sur les marchés et de petits ateliers de confection de vêtements ou de chaussures.

9 678 personnes (membres ou non) ont bénéficié de services de crédit, dont 50 % de femmes. À ce jour<sup>(8)</sup>, les SPI ont accordé un total de 23 628 crédits, soit un montant total de 2 248 019 USD ; le portefeuille actif des SPI est constitué de 6 043 crédits en cours (dont 30 %, soit 1 820 crédits, à des personnes non membres), avec un solde de portefeuille de 681 705 USD, des arriérés totaux (comptabilisés à partir du premier jour de retard) de 7 % et un portefeuille à risque à un jour (PAR1) de 11,5 %.

L'ensemble des SPI actives disposent actuellement d'un patrimoine total de 627 741 USD, constitué grâce aux apports initiaux, aux apports extraordinaires de capital et à la capitalisation des bénéfices dégagés. En plus de ce patrimoine, les SPI ont distribué aux membres à titre de bénéfice dégagé, un montant estimé à 70 000 USD, qui représente une augmentation directe de leurs revenus familiaux.<sup>(9)</sup>

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des SPI de 2000 à ce jour :

Année	Nombre de SPI	Membres actifs	Emprunteurs (cumulés)	Portefeuille actif de crédit (*)	Patrimoine (*)
2000	48	669	864	34 320	34 119
2002	86	1 370	1 802	84 710	82 223
2004	165	2 756	3 624	213 015	207 436
2007	422	7 169	9 678	681 705	627 741

(\*) valeurs en USD

Les SPI appliquent des taux d'intérêt annuels qui oscillent entre 24 % et 60 %, avec une moyenne de 42 % annuelle. Cette moyenne se rapproche beaucoup de celle du taux d'intérêt annuel des micro-crédits

allant jusqu'à 600 USD des entités financières régulées qui est de 41,5 %<sup>(10)</sup>. En outre, le crédit informel usurier (auquel les personnes et foyers pauvres recourent fréquemment) applique des taux mensuels compris entre 10 % et 15 %.

Bien qu'une grande partie des SPI appliquent des taux d'intérêts supérieurs à ceux du système financier traditionnel, il est important de remarquer qu'elles présentent en revanche des conditions d'accès plus souples, des coûts de transaction bien inférieurs et un temps de réponse immédiat. De plus, les intérêts payés profitent à la SPI elle-même, à ses membres et aux localités où elle est implantée, sans migration des excédents.

Les SPI affichent un indice de viabilité satisfaisant, en effet, 90 % du total des SPI formées continuent de fonctionner à ce jour, avec une moyenne de trois ans de fonctionnement. Elles font également preuve d'un important degré d'autonomie opérationnelle et de gestion, car 65 % des SPI fonctionnent de manière entièrement autonome, sans aucun soutien du CEPE-SIU ni d'autres institutions.

Dans leur première année de fonctionnement, les SPI accroissent d'un tiers le nombre de membres et multiplient par 5 à 10 leur patrimoine. Ensuite, leur rythme de croissance ralentit, mais elles multiplient par deux en moyenne leur patrimoine chaque année.

Chaque dollar investi dans l'assistance technique pour la promotion, la création et le suivi des SPI est transformé en dollar de patrimoine propre de la SPI au bout d'un an en moyenne.

8) Les données relatives aux SPI sont datées d'octobre 2007.

9) Il est important de considérer ces données en tenant compte du fait que le revenu familial mensuel moyen des membres des SPI est de 150 USD.

10) Banco Central del Ecuador ; données de décembre 2007.

L'investissement des membres dans les SPI produit en moyenne une rentabilité annuelle de 45 %, supérieure à la majorité des autres opportunités d'investissement commercial ou productif, et bien supérieure aux opportunités d'investissement financier existant dans le pays, avec une rentabilité annuelle qui se situe autour de 7-10 %.

### **Création d'alliances et d'investissements productifs communs**

Les SPI les plus anciennes fonctionnent en continu depuis maintenant huit ans ; celles qui présentent les niveaux de croissance des actifs les plus élevés gèrent un peu plus de 40 000 USD de fonds locaux chacune (environ 75 % sont des fonds patrimoniaux qui ont augmenté grâce aux apports périodiques de capital de la part des membres, et à la capitalisation des bénéficiaires, alors que les 25 % restants sont constitués de l'épargne déposée par des personnes et des organisations de la localité). Leurs crédits atteignent des montants pouvant aller jusqu'à 2 000 USD, sur 12 mois.

Certaines de ces SPI, avec un niveau de développement et d'initiative supérieur, ont réussi à établir des relations avec des entités financières locales (principalement des coopératives d'épargne et de crédit), et ont accédé au financement de second niveau pour renforcer leur capital de travail. Cependant, ce type de rapprochement n'en est qu'à ses débuts.<sup>(11)</sup>

En outre, certaines SPI investissent dans de nouvelles activités en consacrant une partie de leur capital à l'installation et l'exploitation de boutiques communautaires, à l'achat de semences en commun de certains produits (quinoa, pomme de terre) ou à des activités commerciales (achat, transformation et distribution de viande dans la communauté).

### **Les principaux bénéficiaires et l'impact des SPI**

Les SPI présentent des avantages considérables :

- Au niveau de l'accès aux services financiers, les SPI offrent un accès régulier et sûr à des services adéquats de crédit, d'épargne et d'investissement pour des personnes habituellement exclues du système financier formel. Il a été prouvé qu'une part importante des clients des SPI a réussi définitivement à ne plus recourir au crédit usurier, dont le coût financier est deux à trois fois supérieur à celui des SPI.

Cet accès aux services financiers améliore les conditions de développement et de pérennisation de l'économie familiale et encourage les initiatives et activités économiques (sous la forme de micro-entreprises ou d'activités non salariées) des membres mais aussi des autres personnes et familles de la localité.

Les SPI se sont révélés être très accessibles aux personnes et familles pauvres et très pauvres, en particulier aux femmes. À moyen et long terme, elles contribuent au développement des marchés financiers locaux.

- Au niveau de l'adéquation des services et de la viabilité, les SPI appliquent des conditions d'accès et d'utilisation des crédits qui impliquent des coûts de transac-



<sup>11)</sup> Le CEPESIU possède un service de financement de second niveau pour les SPI. L'accès de certaines SPI à d'autres entités financières locales montre qu'elles commencent à jouir d'une certaine crédibilité dans leur environnement.



tion nettement inférieurs à ceux des autres entités financières (banques, coopératives et même les ONG).

Elles constituent une alternative beaucoup plus simple et accessible pour autogérer les services financiers locaux, en raison de la simplicité de leurs règles de fonctionnement internes, de leur méthode de gestion financière et de leur système d'enregistrement et de contrôle des opérations.

Régies par une loi spécifique, les coopératives d'épargne et de crédit exigent des processus et des conditions plus complexes, sont plus longues à mettre en place et présentent des coûts de constitution et de fonctionnement plus élevés. D'autres organismes, comme les banques, les établissements financiers et mutualistes, sont absolument inaccessibles aux populations modestes.

Cette forme simple d'autogestion, facilement intégrée par les membres, permet d'assurer le fonctionnement des SPI de manière pérenne, sans dépendance à l'assistance technique.

■ Au niveau du développement personnel, on constate un niveau élevé d'engagement et de participation des membres dans l'entreprise. De plus les membres développent des connaissances dans la gestion d'une entreprise solidaire.

Cet apprentissage concerne à la fois la fonction d'usager/client que celle de membre/propriétaire qui met son capital en jeu et cherche à en optimiser le rendement. Il permet de comprendre des instruments de gestion et d'acquérir des compétences socio-organisationnelles, administratives et institutionnelles qui peuvent s'appliquer dans d'autres domaines d'action économiques et commerciaux du groupe ou de la communauté.

Le statut d'investisseurs qui mettent en jeu et auto-gèrent un capital local contribue fortement à renforcer leur perception en tant qu'«acteurs économiques» actifs et capables, ce qui à son tour stimule et améliore leur estime de soi, notamment chez les femmes.

Les membres acquièrent et développent une capacité de gestion et de contrôle sur la qualité du service, sur les résultats économiques et sur le fonctionnement institutionnel de l'entreprise; ils formulent des attentes au-delà des bénéfices à court terme, se projetant à moyen et long terme.

■ Au niveau du développement communautaire, les SPI insufflent et renforcent un comportement et une culture organisationnelle qui transcende la participation individuelle, renforçant la vie des institutions et associations au niveau local. Dans une grande partie des communautés et quartiers où elles travaillent, les SPI sont reconnues comme des entités locales importantes et engagées; dans certains cas, des coopératives de services ou associations locales de producteurs deviennent membres de la SPI.

À un niveau de développement plus avancé, les SPI ont l'occasion de réaliser des investissements productifs ou d'autre nature au sein de la communauté.

Les membres des SPI citent parmi les principaux avantages de leur participation dans ces organisations, le fait d'avoir trouvé une alternative meilleur marché au crédit usurier, le fait de disposer d'un mécanisme de capitalisation et d'investissement propre qui génère des gains et le développement de nouvelles connaissances, capacités et compétences organisationnelles, administratives et financières. Ils mentionnent en outre qu'elles leur ont permis de s'intégrer davantage avec leurs voisins, de renforcer

leurs liens de solidarité, d'être plus indépendants (principalement les femmes) et de mettre en œuvre des initiatives d'aide à leur communauté.<sup>(12)</sup>

## Perspectives

■ Jusqu'à présent, les SPI se sont constituées et ont fonctionné en tant qu'organisations de fait (sans personnalité juridique). Cela a facilité leur création car elles n'ont été restreintes par aucune exigence légale. Elles se sont basées sur leurs propres accords et règlements, ainsi que sur la légitimité et la reconnaissance acquises dans les localités où elles travaillent.

Toutefois, au fur et à mesure qu'elles se développent et que leur nombre augmente, la nécessité de leur attribuer une personnalité juridique s'impose. Cela leur permettrait d'améliorer leurs relations avec les institutions locales, tant publiques que privées, et avec le système financier formel, en plus de leur donner la possibilité de recourir à des actions judiciaires si nécessaire.

En Équateur, le cadre juridique prévu pour la création et le fonctionnement des entreprises ne prend pas en compte les entreprises solidaires de cette échelle et présentant ces caractéristiques. Doter les SPI d'une personnalité juridique semblable à celle d'une entreprise implique d'explorer les structures existantes et de s'y adapter, ce qui représentera pour les SPI un processus d'adaptation non dépourvu de difficultés.

Plusieurs pistes doivent être explorées, notamment celles en relation avec des

structures d'entreprise moins orthodoxes. À mesure que le modèle et l'expérience des SPI continueront de se développer et d'afficher des résultats positifs, apparaîtront de nouvelles opportunités d'engager le dialogue avec les autorités sur de nouveaux cadres juridiques et d'accroître ainsi leur expansion et leur consolidation.

■ D'autre part, la croissance et la multiplication des SPI ont souligné avec force la nécessité croissante d'encourager les processus permettant la mise en place de mécanismes et instances d'articulation et d'organisation des SPI en vue de renforcer leur capacité d'action, leur viabilité et leur autonomie.

Pour ce faire, deux modèles complémentaires d'organisation de second niveau sont mis en avant : les réseaux et les consortiums.

Les consortiums sont des organisations entrepreneuriales de second niveau constituées par les SPI d'une même localité, qui apportent un capital risque pour constituer un fonds d'investissement commun. L'utilisation initiale de ce fonds commun permet au consortium de fonctionner comme une banque de second niveau et de re-financer les SPI membres. À terme, l'accroissement de ce capital, ainsi que le développement des connaissances et de l'expérience du consortium, lui ouvre la possibilité de se lancer dans d'autres types d'investissements productifs et commerciaux qui bénéficieront à la zone et aux membres des SPI.

Les réseaux de SPI en revanche, sont des mécanismes d'articulation, de socialisation et d'action conjointe permettant aux SPI de s'implanter et de développer des relations avec les institutions publiques et privées. En outre, les réseaux servent à encourager l'échange d'expériences et l'apprentissage commun.

<sup>12)</sup> Résultat de l'enquête de satisfaction des membres des SPI. Rapport d'évaluation intermédiaire du projet «Fomento de SPI en Ecuador» (Développement des SPI en Equateur), CEPESIU – SOS Faim, cofinancé par l'Union Européenne, Carlos Palán. Octobre 2007



À ce jour, quatre consortiums ont été constitués dans le pays avec 34 SPI membres. De même, 2 réseaux provinciaux ont été créés, regroupant 46 SPI. Il s'agit d'expériences de développement organisationnel des SPI encore récentes; en effet, le premier consortium n'a que 10 mois d'existence et le premier réseau 5 mois. Il leur reste donc encore à relever le défi de fonctionner et de faire leurs preuves en tant qu'instruments efficaces de renforcement économique et d'investissement des SPI.

■ Un modèle qui fait des émules: dans le but de parvenir à une plus grande expansion du modèle des SPI dans le pays, le CEPESIU développe un programme de formation de techniciens et promoteurs de SPI. À partir de ce programme, ainsi que des alliances institutionnelles, quatre autres entités en plus du CEPESIU (deux ONG: CEDERENA et COAGRO; un établissement public municipal et un gouvernement provincial) ont déjà commencé à répliquer cette méthode. Les deux ONG ont même intégré le modèle des SPI dans leurs lignes stratégiques de travail, et disposent de techniciens à temps complet pour cela.

À un autre niveau, les responsables des consortiums ont eux aussi commencé à créer de nouvelles SPI. À ce jour, 19 nouvelles SPI créées par d'autres entités en s'inspirant de ce modèle ont déjà été enregistrées.

## Les défis

Les huit années de développement du modèle des SPI ont montré le caractère innovant de ce type d'organisation dans le domaine de la micro-finance dans les zones rurales ou urbaines marginales en Équateur. Elles ont suscité une réflexion sur les capacités des populations pauvres du pays à investir et capitaliser, ainsi que sur leur degré élevé d'appropriation de ce type d'organisation entrepreneuriale sociétaire. Les SPI constituent un outil efficace pour canaliser rapidement les ressources propres des communautés afin de soutenir des initiatives ou des projets individuels, mais également de plus en plus souvent, communautaires. Elles resserrent en outre les liens institutionnels et personnels au sein d'une même communauté.

Même si les accords et règlements convenus au sein des SPI ont jusqu'à présent permis de garantir un fonctionnement démocratique à ces structures, il convient dès maintenant de rechercher et d'envisager d'autres solutions qui pourront contribuer, à l'avenir, à éviter d'éventuels écarts ou dérives dans les objectifs des SPI et à leur assurer un fonctionnement transparent et démocratique.

Les autres défis ont trait à la personnalité juridique des SPI et des consortiums et à leur relation avec des structures du système financier ou micro-financier équatorien.

La capacité des consortiums à encourager et soutenir les initiatives et les investissements productifs communs constituera, tout particulièrement en milieu rural, un élément clé pour accroître leur rôle dans le développement socio-économique des communautés. ■

Ce numéro de Zoom Microfinance a été rédigé par Carlos Domenech, Directeur des projets et de l'assistance technique de CEPESIU, avec la collaboration de Laurent Biot, responsable des appuis aux partenaires de SOS Faim en Amérique latine. Mars 2008.

#### SOS Faim et la microfinance

SOS Faim appuie depuis de nombreuses années des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine. Comme tout outil de développement par exemple, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et ses conditions de mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment "Zoom microfinance". Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org).

#### Les derniers numéros de Zoom microfinance ont concerné :

- Les crédits d'équipement de Kafo Jiginew (Mali) : investir au sein des exploitations familiales (n° 23)
- Vers une structuration du secteur de la microfinance au Sénégal - Dynamiques de mise en réseau : l'expérience de la FONGS (n° 22)
- Buusaa Gonofa en Ethiopie : approche commerciale et lutte contre la pauvreté (n° 21)
- L'innovation en épargne-crédit. Le cas du RENACA au Bénin (n° 20)
- Le « linkage » entre une IMF et le secteur bancaire moderne : le cas des MC2, de l'ONG ADAF et de Afriland First Bank au Cameroun (n° 19)
- La microfinance et le financement rural (n° 18)
- Les coopératives d'épargne-crédit au Pérou et en Equateur et le développement de services financiers ruraux (n° 17)

Parallèlement à Zoom microfinance, SOS Faim édite une autre newsletter, "Dynamiques paysannes" consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les organisations de producteurs agricoles et les organisations paysannes. Vous pouvez aussi retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site internet de SOS Faim : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org).

SOS Faim – Agir avec le Sud  
Rue aux Laines, 4 – B - 1000 Bruxelles – Belgique  
Tél: 32-(0)2-511.22.38 – Fax: 32-(0)2-514.47.77  
E-mail : [info.be@sosfaim.org](mailto:info.be@sosfaim.org)

SOS Faim – Action pour le développement  
88, rue Victor Hugo – L - 4141 Esch-sur-Alzette – Luxembourg  
Tél: 352-49.09.96 – Fax: 352-49.09.96.28  
E-mail : [info-luxembourg@sosfaim.org](mailto:info-luxembourg@sosfaim.org)

Site internet : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

"Zoom microfinance" est réalisé avec le soutien de la Direction générale de la Coopération internationale de Belgique et du Ministère des Affaires Étrangères luxembourgeois.

